

Candidater à l'EHESS pour une maîtrise de conférences ou une direction d'études

En 2016, l'EHESS recrute 3 maîtres de conférences, 2 directeurs d'études cumulants et 6 directeurs d'études en sciences sociales. Les dossiers sont à envoyer au plus tard le vendredi 6 novembre 2015. Les élections auront lieu en mars/avril 2016.

L'École des hautes études en sciences sociales occupe une place à part dans le paysage mondial de la recherche, reconnue pour son rôle majeur dans les sciences sociales et sa capacité à faire bouger les lignes. Cette position de premier plan, elle la doit en partie au mode de recrutement de ses enseignants-chercheurs.

Ce dernier présente une double originalité. D'une part, aucun profil ni fléchage (par discipline ou par thème de recherche) n'est attaché aux emplois mis au concours : les maîtrises de conférences et directions d'études sont ouvertes à l'ensemble des sciences sociales. En outre, l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'EHESS réunis en assemblée plénière participe au recrutement de leurs nouveaux collègues, toutes disciplines et domaines de spécialités confondus. Même si son activité de recherche se développe de manière privilégiée au sein d'un centre de recherche, et son enseignement dans une formation, chacune et chacun est avant tout membre de l'École toute entière.

Cette originalité constitue une des forces de l'institution, et donne toutes leurs chances à des profils d'enseignants-chercheurs atypiques, dans leurs parcours comme dans leurs projets. Elle rend cependant nécessaire d'explicitier nos procédures. Ce *vademecum* vise à présenter en détail les postes offerts et les élections à l'École.

Qu'est ce que l'EHESS ?

L'École des hautes études en sciences sociale est un établissement de recherche et d'enseignement unique dans le paysage scientifique et intellectuel mondial. Roland Barthes, Pierre Bourdieu, Fernand Braudel, Michel de Certeau, Jacques Derrida, Françoise Héritier, Milan Kundera, Jacques Le Goff, Claude Lévi-Strauss, Nicole Loraux, Germaine Tillion, pour n'en citer que quelques-uns, y ont trouvé une institution et un milieu intellectuel propice au développement de leur œuvre.

L'École regroupe aujourd'hui 260 enseignants-chercheurs qui travaillent dans le champ des sciences humaines et sociales (anthropologie, art, droit, économie, esthétique, géographie, histoire, linguistique, littérature, philosophie, sociologie). La recherche qui s'y pratique mêle l'exigence disciplinaire au croisement interdisciplinaire, et favorise le dialogue entre les savoirs. Cette ouverture n'est pas uniquement disciplinaire. La dimension internationale de l'institution se mesure aussi dans ses pratiques de recrutement : 20% du corps enseignant provient d'autres pays que la France et l'institution accueille une majorité d'étudiants étrangers. De nombreux enseignants-chercheurs travaillent sur des aires extra-européennes.

Unique par sa capacité à mélanger des traditions disciplinaires et des cultures universitaires différentes, l'EHESS a aussi développé des méthodes d'enseignement originales, en particulier dans le contexte français. Le pivot de l'enseignement est **le séminaire**. Cette pratique de la formation à la recherche par la recherche a constitué un milieu où l'activité didactique se mêle intimement à la production scientifique, par des publications, par des colloques, des rencontres et des projets collectifs, ou encore par les séminaires donnés par les professeurs invités étrangers (250 invitations par an). Cette activité se déploie dans le même

temps au sein de centres de recherche, parmi les plus novateurs en France, le plus souvent co-habilités par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

L'EHESS dispose enfin d'une maison d'édition qui publie une trentaine d'ouvrages par an ainsi que 8 revues de renommée internationale, généralistes (les *Annales*, *L'Homme*) et spécialisées.

Quels sont les postes offerts au concours ?

L'École des hautes études en sciences sociales recrute des enseignants-chercheurs à deux niveaux :

les maîtres / maîtresses de conférences (*associate professors*),

les directeurs / directrices d'études (*full professors*).

Dans les deux cas, il s'agit de **postes permanents de la fonction publique française**.

Les deux statuts sont toutefois distincts : les maîtres et maîtresses de conférences souhaitant, dans le développement de leur carrière, accéder à une direction d'études à l'École doivent à nouveau postuler. Les directeurs d'études cumulants conservent leur poste dans leur université d'origine (française ou étrangère), ils doivent enseigner leur séminaire à l'École et sont pleinement membres de l'assemblée.

Tous les emplois offerts sont désignés comme postes d'**enseignants-chercheurs en « sciences sociales »**. Cette expression doit être entendue au sens large, incluant les sciences humaines. Cette désignation commune signifie que les postes ne sont pas prédéfinis sur le plan disciplinaire ou thématique – une particularité qui reflète l'engagement pluridisciplinaire et interdisciplinaire de l'École. C'est l'assemblée des enseignants qui procède au choix des candidats, par vote à la majorité absolue des présents, sans distinction de discipline ou de thématique.

L'élection repose sur deux critères : le profil scientifique d'une part, qui inclut notamment le parcours des candidats et leurs publications ; et d'autre part le projet de recherche et d'enseignement. Ce dernier constitue une originalité du processus de recrutement à l'EHESS : c'est par le projet que les candidats définissent eux-mêmes le profil du poste sur lequel ils seront recrutés.

Comment constituer un dossier de candidature ?

Le dossier de candidature reflète le profil particulier des enseignants-chercheurs de l'EHESS. La liste complète des pièces est détaillée dans la fiche publiée lors de chaque campagne de recrutement. Elle inclut, de manière classique :

une fiche de renseignements administratifs,

un *curriculum vitae* complet,

une sélection des publications majeures,

mais aussi deux pièces plus spécifiques à l'EHESS, et centrales au dossier :

le projet de recherche et d'enseignement,

le « recto-verso »,

et des lettres de soutien.

Le **projet de recherche et d'enseignement** de dix pages est une pièce maîtresse de l'évaluation des dossiers de candidature. Il développe le projet scientifique et intellectuel que le candidat se propose de mener au sein de l'EHESS. Son titre deviendra, en cas de recrutement, l'intitulé de la chaire du nouvel enseignant-chercheur. C'est ici l'indice que ce projet doit développer une ambition intellectuelle, une démarche, autant qu'un sujet ou un terrain. Il se distingue en cela des projets de demande de recherche financée (auprès d'organismes comme l'ANR, par exemple). Il n'est pas non plus attendu un programme de cours : un programme d'enseignement ne saurait se substituer au projet, il vient plutôt le renforcer en indiquant son intérêt pour des étudiants avancés. Il ne s'agit pas non plus d'une recherche limitée à trois ou cinq ans, mais au contraire d'un projet à moyen ou plus long terme, qui peut se permettre d'être réellement ambitieux. On attend surtout une problématique, un questionnement ancré dans un objet, un terrain, une discipline, mais toujours ouvert aux autres sciences sociales ou du moins en dialogue avec elles. L'élection par l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'EHESS repose sur la prémisse que les sciences sociales sont connexes, se parlent entre elles, et la vocation de l'établissement n'est pas une spécialisation étroite mais l'ouverture et le dialogue disciplinaire. En outre, l'outil de base de la recherche étant le séminaire, on attend du projet qu'il envisage la recherche et l'enseignement de concert, et n'en fasse pas deux aspects séparés. Le projet est rédigé en français.

Le « **recto-verso** » est un résumé du CV et du projet sur une page recto-verso. C'est bien souvent un élément stratégique, car pour la plupart des électeurs il s'agit de la pièce par laquelle ils entrent dans le dossier des candidats. Il est donc recommandé d'y apporter un soin particulier. Le recto consiste en une sélection des éléments saillants du CV. Il est déconseillé de le rédiger : mieux vaut le présenter sous forme traditionnelle, en rubriques et listes. Il permet au lecteur de se faire une première idée du parcours du candidat. Ne pas oublier d'y mettre son nom. Le verso résume en une page le projet de recherche et d'enseignement évoqué plus haut. À nouveau, il sert à se faire une première idée du projet, de sa problématique, de son intérêt, et de ses enjeux intellectuels et scientifiques.

Il est utile de joindre au dossier **des lettres de soutien**, qui doivent être envoyées directement au président de l'EHESS sur un alias (comme indiqué dans la fiche de candidature). Elles sont importantes non seulement parce qu'elles donnent à voir l'insertion du candidat dans le milieu universitaire national et international, mais surtout parce qu'elles offrent d'autres points de vue informés sur le parcours et le projet intellectuel du candidat. Il est donc recommandé que ces lettres aillent plus loin qu'un simple soutien formel à la candidature, et s'attachent à éclairer le travail de lecture et d'évaluation du dossier.

Les candidats peuvent prendre contact avec des chercheurs de l'EHESS de leur domaine, néanmoins une fois la campagne de recrutement initiée, ils ne peuvent plus être reçus.

Comment se déroulent les élections ?

Deux commissions électorales sont constituées pour les postes ouverts au concours : l'une pour l'élection aux maîtrises de conférences, l'autre pour l'élection aux directions d'études et directions d'études cumulantes. Ces commissions sont composées de la présidence (5 membres), des membres du conseil scientifique (6 directeurs d'études, 4 maîtres de conférences), et de 15 autres enseignants-chercheurs de l'EHESS tirés au sort chaque année.

Ces commissions siègent une première fois pour désigner des rapporteurs internes et externes devant examiner les dossiers.

Le recrutement à l'EHESS s'opère en deux temps : (1) un travail d'évaluation de tous les dossiers mené par une commission électorale ; puis (2) l'élection par l'ensemble des enseignants-chercheurs réunis en assemblée électorale.

Pendant tout ce processus, la présidence de l'École joue un rôle particulier : elle définit la politique scientifique de l'établissement et veille à la bonne marche des élections et au respect des principes d'égalité de traitement des candidats. Pour éclairer ce travail, chaque dossier de candidature est soumis à deux expertises, fournies l'une par un membre de l'EHESS, l'autre par un scientifique extérieur à l'établissement.

Les commissions examinent les dossiers, éclairées par la lecture des rapports externe et interne ainsi que par la prise de connaissance des lettres de soutien en faveur des candidats. Après une discussion critique des candidatures, et après avoir écouté les recommandations de la présidence, la commission vote et établit ainsi un classement des candidats qu'elle propose à l'examen lors de l'assemblée électorale. Ce classement est indicatif, l'assemblée des enseignants chercheurs restant entièrement souveraine dans ses suffrages. L'ensemble des dossiers des candidats, avec les rapports, sont accessibles pour consultation aux membres de l'assemblée.

Les enseignants-chercheurs de l'École réunis en assemblée électorale siègent trois fois : l'ensemble des maîtres de conférences et des directeurs d'études pour les élections aux maîtrises de conférences, l'ensemble des directeurs d'études pour les élections aux directions d'études et pour les élections aux directions d'études cumulantes (qui constituent deux procédures d'élections distinctes).

La présidence rend compte des travaux de la commission électorale, puis formule ses recommandations. L'assemblée procède ensuite à l'examen des dossiers, uniquement ceux qui ont reçu un nombre de voix suffisant en commission électorale à moins que l'assemblée décide d'en étudier d'autres.

Pour chaque candidature, les rapports sont lus, puis des enseignants-chercheurs de l'École peuvent prendre la parole en soutien. Une fois l'examen de l'ensemble des dossiers terminé, l'assemblée passe au vote.

Pour être élu, un candidat doit recevoir la majorité absolue des suffrages exprimés. Autant de tours que nécessaire sont organisés afin de pourvoir tous les postes mis au concours, mais la coutume veut que le vote s'arrête au 10^e tour.

Les dossiers des candidats élus par l'assemblée sont ensuite transmis à l'académie compétente de l'Institut de France pour validation. Ce n'est qu'après cette étape que la nomination par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche peut avoir lieu. Les nouveaux collègues deviennent alors membres de l'EHESS.